



Répondre aux besoins des écoles et des établissements par une organisation académique adaptée et des partenariats renforcés

Publié le 18/12/2017 – Mis à jour le 20/12/2017

Objectif 1 :

Mieux prendre en compte les besoins des bassins et améliorer l'accompagnement des personnels d'encadrement

Les bassins constituent une échelle pertinente de mise en oeuvre des priorités du projet académique. Permettre aux bassins de donner leur pleine mesure nécessite de les accompagner, ce qui inclut en particulier une mise en réseau des animateurs de bassin favorisant les mutualisations et les valorisations. Il convient aussi d'être en mesure de répondre aux besoins de formations exprimés par les chefs d'établissement et les inspecteurs.

Objectif 2 :

Conforter la coordination des services académiques (Rectorat/DSDEN/EPLE)

Les services académiques coopèrent afin de proposer des approches communes et des procédures harmonisées, d'encourager le partage de bonnes pratiques, d'outils dont l'efficacité est reconnue et de ressources. Les services et les délégations académiques se mobilisent avec réactivité au service des établissements et des écoles, en privilégiant l'écoute et l'analyse, en s'attachant à répondre aux besoins exprimés et en adaptant les réponses aux contextes locaux.

Objectif 3 :

Renforcer le partenariat confiant avec les collectivités

Suite aux différentes lois de décentralisation le partage de compétences en matière d'éducation s'est traduit dans l'académie par un partenariat de qualité avec les collectivités territoriales. Ce partenariat est à poursuivre et à renforcer dans une approche confiante orientée vers la cohérence des actions dans le cadre des politiques nationale et locales au profit de la réussite des élèves et du développement des territoires.

Objectif 4 :

Maintenir un dialogue de qualité avec les parents

Construire une école de la réussite impose de développer la co-éducation avec les familles. Les actions innovantes en direction des familles seront développées, répertoriées et communiquées à l'ensemble des écoles et des établissements. Une attention bienveillante aux familles les plus éloignées de l'école est à porter dans ce cadre.

Objectif 5 :

Renforcer la culture du partenariat

Un partenariat renforcé avec les services de police, de gendarmerie et de la justice doit permettre de mieux assurer la sécurité des élèves et des personnels dans les écoles et les établissements et de développer des actions de prévention. Le projet d'académie est à faire connaître et à promouvoir auprès de tous les partenaires institutionnels, culturels, scientifiques et tout particulièrement les associations. Les partenariats avec ces dernières seront évalués à l'échelle académique en prenant appui en particulier sur les écoles et les établissements.

Date :

18/12/2017

M.A.J. le 20/12/2017

Dans cette rubrique

- Réussite
- Insertion
- Solidarité
- **Coopération**

Rectorat de Nantes
4, rue de la Houssinière
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03
Tél. 02 40 37 37 37